

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRESSE EN VERCORS DU 14 avril 2016

Présents : BOUVIER Jean-Pierre, COTTE Cyril, GODEAU Christian, LIEVEAUX Jean-Paul, MARTIN Frédéric, NOUEN Marie-Ange, PECOUL Michel-Pierre (*à partir de 20h12*), ROUGALE Alain, VALLIER Sébastien

Représentés : CALVEZ Gilles par MARTIN Frédéric, GRABIAS Franck par LIEVEAUX Jean-Paul, PECOUL Michel-Pierre par VALLIER Sébastien (*de 20h00 à 20h12*)

Absents excusés : CALVEZ Gilles, GRABIAS Franck, PECOUL Michel-Pierre (*de 20h00 à 20h12*)

Secrétaire : GODEAU Christian

Les différents pouvoirs, CALVEZ Gilles à MARTIN Frédéric, GRABIAS Franck à LIEVEAUX Jean-Paul, PECOUL Michel-Pierre à VALLIER Sébastien, sont transmis.
Le quorum étant atteint, la séance ouvre à 20h00.

Délibération 2016-28 : Fixation des taux 2016 des taxes de fiscalité directe .

Monsieur le maire rappelle que les taux des taxes de fiscalité locales doivent être déterminés et votés avant le vote du budget prévisionnel pour 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après analyse des différents Budgets Primitifs 2016,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de ne pas modifier le taux des trois taxes (TH, TFB, TFNB) :

Taxes	Taux d'imposition 2015	Taux d'imposition 2016
D'habitation	<i>20,67</i>	<i>20,67</i>
Foncière bâtie	<i>26,61</i>	<i>26,61</i>
Foncière non bâtie	<i>80,59</i>	<i>80,59</i>

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **APPROUVE** les taux d'imposition 2016 de la manière suivante :
20,67 pour la taxe d'habitation
26,61 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
80,59 pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Vote : UNANIMITE

Délibération 2016-29 : approbation du budget prévisionnel 2016 des Remontées Mécaniques.

Arrivée de M. PECOUL, à 20h12. Le pouvoir donné à M. VALLIER en son absence prend fin.
Présence de M. ROUTABOUL, directeur de la régie des remontées mécaniques, pour fournir des éléments d'explications sur le budget 2016.

M. BOUVIER, 1^{er} adjoint, présente le budget prévisionnel 2016. Il présente les montants par chapitre en section d'investissement et de fonctionnement, en donnant des précisions sur certains comptes. Il souligne notamment que les recettes de ventes de forfait prévues sont en baisse par rapport au BP 2015 au vu de l'hiver passé, et que la subvention d'équilibre versée par la commune est prévue à 120 000 € contre 95 000 € en 2015.

M. GODEAU demande si les frais de fonctionnement sont précisément calculés.

M. ROUTABOUL répond qu'ils sont étudiés au plus juste en fonction du réalisé de l'année en cours et des prévisions. Il précise aussi que le versement des indemnités du chômage partiel aura lieu normalement fin juin.

M. BOUVIER indique que dans les projets d'investissement, il va falloir changer un transformateur électrique.

Sur une question de M. GODEAU, M. ROUTABOUL précise qu'il anticipe ce changement car ce transformateur est vieux et risque de ne plus être aux normes d'ici peu de temps.

M. LIEVEAUX et M. GODEAU demandent si des demandes de subventions ont été faites

M. ROUTABOUL répond que les demandes de subventions sont en cours et que les dossiers seront déposés la semaine suivante.

Vote: 9 pour 2 abstentions : M. GRABIAS et M.CALVEZ

Délibération 2016-30 : approbation du budget prévisionnel 2016 caisse des écoles.

M. LIEVAUX présente les comptes par section et par chapitre. Il rappelle que le conseil a voté la suppression du budget Caisse des écoles au 31 décembre 2016 et que ce budget est désormais inclus dans le budget général.

M. GUILLAUD-BACHET précise qu'il faut un an sans écriture comptable avant que le budget école ne puisse être supprimé et intégré définitivement au budget général et qu'en attendant il reste l'écriture du résultat 2016 à voter sur ce budget.

Vote: 10 pour 1 abstention : M. GRABIAS

Délibération 2016-31 : approbation du Budget prévisionnel 2016 équipements touristiques.

M. PECOUL présente le budget prévisionnel par section et chapitre. Il note le bon fonctionnement du cinéma et rappelle concernant les prévisions de recettes de la piscine que les celles-ci dépendent du temps.

M. LIEVEAUX, concernant l'Odyssée verte et le devis de 17 940,00€ fait par ONF, rappelle que le projet de départ était de 115 000 €, subventionnés en grande partie, et que la commune devait apporter un financement de 20 000 € uniquement si les subventions étaient acceptées.

M. PECOUL répond que la région via le CDDRA a refusé le projet mais que celui-ci est en cours d'instructions par le Département et l'Etat via la DETR.

M. LIEVEAUX demande pourquoi les subventions ne sont pas inscrites dans les recettes.

M. PECOUL répond que le projet évolue : il y a actuellement 2 projets de mécénats en cours, avec deux entreprises Ikéa et Minolta, et qu'une partie du projet va être transférée sur les mécènes. Il présente le projet d'accessibilité, de 2^{ème} toilette sèche, de terrasse et d'extension ludique à la sortie du parcours.

M. LIEVEAUX demande à ce que ce projet soit suivi de près par le conseil municipal. Il rappelle aussi qu'il attend le résultat 2015 de l'exploitant. Il s'interroge sur l'avenir du site et de sa gouvernance.

M. PECOUL dit qu'il faut que le site reste en état de fonctionnement pour une éventuelle reprise soit par un privé soit par la commune, et éviter une friche touristique. Il rappelle que cet hiver,

l'ouverture du site par la commune (en accord avec le prestataire) a permis d'offrir une activité supplémentaire appréciée aux touristes.

Mme NOUEN souligne la circulation intempestive de certains véhicules après la barrière.

M. Le Maire répond qu'il va revoir les arrêtés en cours et les faire respecter avec application.

Mme NOUEN demande si la gouvernance est toujours tripartite

M. PECOUL répond que oui mais que le bail commercial arrive au terme des 6 années.

M. LIEVEAUX rappelle que la commune est plafonnée dans le pourcentage qui lui est reversée alors que c'est elle qui porte les investissements.

M. PECOUL répond que c'est vrai mais qu'il faut tout de même rappeler que l'exploitant fait un certains nombres de choses directement.

M. FREYDIER Bernard, dans le public, demande la parole qui lui est accordée par M. le Maire. Il fait part des remerciements de l'association Histoire et patrimoine pour la mise à disposition de locaux et rappelle qu'il est en attente d'une convention d'usage avec la commune et d'une délibération en conseil à ce sujet.

M. le Maire répond que le temps a manqué pour avancer sur cette question, la priorité des dernières semaines étant la station d'épuration et la préparation des budgets.

Vote: 9 pour 2 abstentions : M. GRABIAS et M.CALVEZ

Délibération 2016-32 : approbation du Budget prévisionnel 2016 EAU.

M. VALLIER présente le budget prévisionnel par chapitre en investissement et en fonctionnement. Il présente les dépenses d'investissement, notamment les travaux de chemisage des réseaux et le projet de réhabilitation de la station d'épuration, dont l'intégralité des dépenses et recettes prévisionnelles a été inscrit au budget 2016 selon les instructions de la Préfecture.

M. GODEAU demande pourquoi un titre de la la société Quiétude Evasion doit être annulé.

M. VALLIER répond qu'il s'agit de la société qui gérait auparavant les chalets des Gentianes et que suite à liquidation judiciaire, les sommes dues à la commune depuis plusieurs années ne seront jamais réglées et doivent faire l'objet d'une admission en non-valeur.

M. LIEVEAUX demande si la préfecture a donné des réponses pour la station d'épuration

M. Le Maire précise que les travaux de la nouvelle STEP sont inscrits sur ce prévisionnel et que les chiffres annoncés sont ceux connus à l'heure où ce conseil à lieu. Il précise également que la commune a des échanges très régulièrement avec la préfecture sur ce dossier. Un travail du Département est en cours visant à réduire le nombre d'équivalents habitants à retenir pour ce projet, mais cette étude susceptible de réduire les coûts du projet nécessitera l'accord de la DDT. La problématique reste la même, à savoir que quoi qu'il arrive ces travaux auront un impact important sur le budget de la commune.

Il rappelle que la date butoir n'a pas changé, à savoir une station réhabilitée au 31 décembre 2016.

M. Le Maire souligne tout de même que les autorités compétentes sont à l'écoute, lors des nombreuses réunions organisées, des remarques et inquiétudes de l'ensemble du conseil municipal. Une nouvelle réunion se tiendra le Mardi 3 mai 2016 suite à une nouvelle étude de faisabilité de la STEP.

M. LIEVEAUX souligne l'impossibilité de tenir les délais impartis dans ce dossier et fait part de ses inquiétudes quant aux emprunts.

M. le Maire s'accorde avec les inquiétudes de M. LIEVEAUX. Il indique que le dossier pris dans son ensemble est insoluble, et qu'il faut avancer pas à pas. Il s'agit pour le moment de s'accorder sur la meilleure solution technique. Il ne souhaite pas que le projet soit sous-évalué en terme de capacité de traitement car le risque serait alors de reconstruire une station non conforme aux normes. Sur les modalités de financement, il indique qu'il restera toujours à charge de la commune 20% et l'avance de TVA. Or les travaux de réhabilitation de la Maison du Grand Veymont, nécessaires, ont grandement absorbé la capacité d'emprunt de la commune. Il rappelle que le choix

de L'Europe de nommer Gresse en Vercors comme l'une des 120 communes sous surveillance sur la qualité de l'eau, est à l'origine de toute cette « pression » sur ce dossier.

M. VALLIER souligne que de toute façon la STEP actuelle n'est plus adaptée aux normes actuelles, de part sa vétusté, son changement est inévitable.

Vote: 9 pour 2 abstentions : M. GRABIAS et M.CALVEZ

M. GODEAU demande si les deux conseillers absents ont fourni des explications quant à leur vote abstentionniste sur l'ensemble des budgets prévisionnels.

M. LIEVEAUX répond qu'il faudra le leur demander mais qu'ils n'ont pas à se justifier.

M. le Maire rappelle que les conseillers n'ont pas à justifier leur vote.

Délibération 2016-33 : Approbation du Budget prévisionnel 2016 - Budget général.

M. BOUVIER présente le budget prévisionnel par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Sur le fonctionnement il souligne certaines évolutions :

- Economie sur le combustible dû à une baisse des tarifs et à un hiver doux.
- Frais importants en 2015 sur les matériels roulants
- Dépenses de personnel impactées par un départ à la retraite et le recrutement de deux emplois aidés
- Baisse des recettes redevance ski de fond : Mauvaise condition météo, manque de neige.

Il présente ensuite l'investissement, les dépenses et recettes prévues par opérations.

M. Le Maire prend la parole et expose le dossier Balcon Est. Il rappelle l'historique de ce dossier et explique que Gresse en Vercors ne sera plus le centre de ce projet, mais que la commune y reste favorable. En effet la situation budgétaire de la commune et le projet de station d'épuration font que Gresse-en-Vercors ne peut plus assumer la maîtrise d'ouvrage et le portage financier de ce projet. D'autre part la visite de tout le circuit par le secrétaire général de la commune et un garde du parc avait montré des difficultés qui n'apparaissaient pas dans l'étude : le parcours est inégal et traverse par endroits des zones très accidentées notamment. L'étude a été reprise sur le projet de la Via Vercors dont la topographie est très différente. Une réunion de concertation avec les autres Maires et le Parc a eu lieu, il est donc arrêté que Gresse-en-Vercors n'est plus maître d'ouvrage et que la subvention européenne ne pourra être perçue sur ce dossier. Le projet de signalétique Balcon Est du Vercors sera repris avec un soutien du département.

M. LIEVEAUX demande si des travaux ont déjà été engagés.

M. le Maire répond que non mais que la commune va devoir rembourser les 32 400 € d'avance de subvention perçue, ce qui est prévu au budget sur cette opération.

Vote: 9 pour 2 abstentions : M. GRABIAS et M. CALVEZ

Points d'information divers:

M. LIEVEAUX demande en son nom et au nom de M. CALVEZ et M. GRABIAS, qu'un débat orientation budgétaire soit organisé pour les prochains budgets, il souligne que cette demande a déjà été effectuée.

Mme NOUEN soulève le problème de la réception de la TNT HD pour les télévisions.

M. PECOUL indique qu'il s'est rendu à la dernière assemblée générale du Syndicat de télévision du Serpaton. Il n'y aura pas de hausse de la redevance communale pour cette année. Les problèmes de réception que rencontrent actuellement les usagers sont liés au passage à la THD HD ; un technicien doit intervenir début de semaine pour réparer.

M. Le Maire informe aussi que les services ERDF vont procéder à l'enfouissement de plusieurs lignes électrique sur le Trièves et que des hélicoptères survoleront notre commune pendant ces travaux.

Il indique aussi que les dates des prochains conseils municipaux sont arrêtées comme suit :

- Mardi 3 Mai 2016 à 20h00
- Mardi 7 juin 2016 à 20h00
- Mardi 12 juillet 2016 à 20h00

M. Le Maire clôture ce conseil à 23h00

Le secrétaire de séance
Christian GODEAU



Le Maire
Alain ROUGALE

